

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **8 octobre 2012**

Délibération n° 2012-3262

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association de gestion de la pépinière d'entreprises Carco pour son programme d'actions 2012

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 septembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 10 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrère, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin, Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à M. Rivalta), MM. Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi (pouvoir à M. Réale), Crédoz (pouvoir à M. Martinez), Blein (pouvoir à M. Sécheresse), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Palleja, Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), M. Vurpas (pouvoir à M. Joly).

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Darne JC., Hugué, Kabalo, Louis, Morales, Muet, Uhrich.

Conseil de communauté du 8 octobre 2012**Délibération n° 2012-3262**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association de gestion de la pépinière d'entreprises Carco pour son programme d'actions 2012**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La pépinière d'entreprises Carco a ouvert ses portes en octobre 2001 sur la Commune de Vaulx en Velin. Fruit d'un partenariat entre la Ville de Vaulx en Velin, la Communauté urbaine de Lyon, l'École nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE), l'Ecole d'architecture de Lyon et la société GIRUS, la pépinière a pour objectif d'accueillir et d'accompagner, durant les 2 premières années d'activité, de jeunes entreprises en démarrage en mettant à leur disposition des locaux aménagés (19 bureaux répartis sur environ 600 mètres carrés), du matériel et des services mutualisés ainsi qu'un conseil personnalisé.

Du fait de son implantation, la pépinière bénéficie du dispositif de suivi mis en place par la Ville de Vaulx en Velin pour les créateurs d'entreprises s'installant sur la zone franche urbaine.

Le dispositif d'accompagnement se traduit par un entretien individuel obligatoire trimestriel (conseils de gestion sur la base de tableaux de bord). Les entrepreneurs sont également libres de solliciter des rendez-vous complémentaires selon leurs besoins.

En parallèle, et en partenariat avec les autres pépinières de l'agglomération lyonnaise, les entrepreneurs hébergés peuvent bénéficier de formations collectives (programme d'appui à la création d'entreprises -PLACE-, financé par la Région Rhône-Alpes).

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'esprit d'entreprise".

Les ambitions du réseau L_VE pour la période 2012-2014 sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de services du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger les entrepreneurs à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à la pépinière d'entreprise Espace Carco, située sur le territoire de la Conférence locale des maires Rhône amont, membre de Lyon_Ville de l'entrepreneuriat.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2011 et bilan

Par délibération n° 2011-2505 du 17 octobre 2011, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 29 000 € au profit de la pépinière Carco pour son action 2011.

Le bilan de l'activité de la pépinière Carco, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

Depuis sa création, la pépinière d'entreprises Carco a accompagné 85 entreprises actuellement réparties de la façon suivante :

- 16 liquidations/radiations,
- 12 entreprises ont moins d'un an,
- 6 entreprises ont entre un an et 2 ans,
- 5 entreprises ont entre 2 et 3 ans,
- 44 entreprises ont plus de 3 ans, dont 20 ont plus de 5 ans,
- 2 n'ont pas communiqué.

En 2011, on a pu compter 7 entrées ; 9 sorties et 10 porteurs de projets orientés vers les structures du réseau Lyon_Ville de l'entrepreneuriat. Par ailleurs, 35 entreprises ont été accompagnées de 0 à 4 ans, dont 26 entreprises hébergées sur site. Parmi les 26 entreprises hébergées, 12 ont moins d'un an, 6 ont entre un et 2 ans, 3 ont entre 2 et 3 ans, 2 ont entre 3 et 4 ans, et 3 plus de 4 ans. Le taux d'occupation au 31 décembre 2010 est de 75 %. Enfin, 54 personnes sont en activité (gérants et salariés) et le taux de pérennité des créateurs accompagnés à 3 ans est de 81 % et à 5 ans de 77 %.

Les actions poursuivies par la pépinière Carco présentent un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales. Le nombre d'entreprises accompagnées est supérieur aux prévisions initiales (35 entreprises accompagnées contre 25 prévues), le taux de pérennité est conforme.

Les missions d'accueil et d'accompagnement de jeunes entreprises en démarrage en mettant à disposition des locaux permettent de garantir la qualité et la proximité du service aux créateurs d'entreprise, d'assurer un taux de pérennité satisfaisant.

c) - Programme d'actions pour 2012 et plan de financement prévisionnel

La stratégie de la Communauté urbaine auprès des pépinières généralistes, éléments structurants du soutien à la création d'entreprise au niveau local et outil de redynamisation du territoire, est de les accompagner dans le développement de leurs services et la progression qualitative de ceux-ci pour s'inscrire dans le cadre de la norme AFNOR relative aux pépinières d'entreprises.

Pour l'année 2012, les 3 grands objectifs poursuivis par la pépinière Carco sont :

- une meilleure sélection et préparation des entrées en pépinière,
- un suivi régulier des entreprises hébergées (indicateurs et tableaux de bord),
- un accompagnement au développement (stratégie d'entreprise).

Ces actions seront assurées par le détachement d'un conseiller création de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon à mi-temps sur la pépinière Carco, notamment pour préparer les éventuels candidats au comité de sélection et assurer les rendez-vous de suivi mensuels avec les entreprises hébergées.

Objectifs :

- taux de pérennité des créateurs "accompagnés" à 3 ans : 85 %, et à 5 ans : 80 %,
- emplois créés par les entreprises "accompagnées" à un an : 5, et à 3 ans : 10,
- nombre d'entreprises "accompagnées" de 0 à 3 ans : entre 20 et 25, essentiellement dans les domaines du service aux entreprises et du négoce.

Dans le cadre de Lyon_Ville de l'entrepreneuriat, la pépinière Carco participera à des manifestations (salon des entrepreneurs, semaine de la création), aux instances de la gouvernance du réseau L_VE (réunions territoriales, groupe de travail). Elle poursuivra des actions de professionnalisation nécessaires au maintien sur le long terme du label L_VE, alimentera la base de données commune L_VEPro. Elle orientera vers l'ensemble des acteurs du réseau. Enfin, elle affichera son appartenance au réseau lors des actions de communication interne.

Budget prévisionnel 2012 pour la mise en œuvre de l'action en direction de l'entrepreneuriat

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	2 400	ventes de prestations de services	118 000
services extérieurs	78 300	Région Rhône-Alpes (programme d'appui à la création d'entreprises - PLACE)	25 000
autres services extérieurs	75 600	Communauté urbaine de Lyon	20 000
charges de personnel	66 700	Ville de Vaulx en Velin	60 000
emplois des contributions volontaires en nature	3 660	contributions volontaires en nature	3 660
Total	226 660	Total	226 660

Il est donc proposé au Conseil de communauté d'attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 € au profit de la pépinière d'entreprises Carco pour son programme d'actions 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'Association de gestion de la pépinière d'entreprises Carco pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Association de gestion de la pépinière d'entreprises Carco définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° OP01O1586.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2012.